

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

Pouvoirs : Mme POYOL Julie à M. MARCHWACKI Eric et M. COLIN Patrick à COLIN Hubert

Absent : M. ABELY Michel

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2021.

1/ Aménagement de la place de la mairie et du restaurant :

M. le Maire présente le croquis et l'estimatif de la place de la mairie. Cet avant-projet a été réalisé par l'agence routière de Vaison-la-Romaine. La place sera sécurisée pour les piétons, une placette en béton désactivé sera créée. Un jardinet paysager sera réalisé permettant de conserver la vue sur le village de Crestet. Une place pour les personnes à mobilité réduite sera ajoutée. Une reprise de l'ancien escalier en pente douce (à l'étude) permettra un accès au nouveau parking, environ 20 places seront prévues. Il est également envisageable de repenser la zone de retournement du bus pour matérialiser quelques places (à l'étude) supplémentaires. Coût estimé 90 500€ HT, ce chiffrage ne comprend pas les espaces verts et les réseaux câbles, mats, éclairage public et le réseau pluvial. Inscription de cette opération dans le budget 2021 : vote pour à l'unanimité.

2/ Station d'épuration :

La station rencontre des problèmes électriques. En effet les pompes de relevage sont alimentées par des onduleurs qui n'ont de cesse de se désamorcer. M le Maire, dans le cadre de sa délégation, a fait appel au bureau d'études Planisphère. A l'issue de la visite sur le site, la solution la plus pérenne est de rehausser le bassin n°1 et de creuser le n°2. Ainsi la station fonctionnera en gravitaire, elle sera autonome. Cette solution est la moins onéreuse.

3/ Décision modificative :

Afin de prévoir les premières dépenses d'investissement pour la place, il convient de prendre une décision modificative. M le Maire propose d'affecter 240 000€ à cette opération et 36 676€ au chapitre 21 pour divers travaux voirie. L'opération « salle pluri-activités » sera donc débitée de 276 676€. Vote pour à l'unanimité.

4/ Syndicat d'Energie Vauclusien SEV :

La parole est donnée à M. Bolle Erick, conseiller municipal, représentant la commune au SEV. Actuellement, sur les 63 points lumineux, 43 sont soit mauvais état soit moyen. Le parc est vieillissant et énergivore, bref onéreux. En 2025, il sera obligatoire de changer les lampadaires « boule » (mercure). Le syndicat nous propose de renouveler entièrement le parc, les économies engendrées (leds) permettront de financer l'emprunt du SEV, sur cinq ans. Le dossier est en cours d'instruction auprès dudit syndicat.

5/ Pont du Lauzon :

Suite à un accident de la route, le garde-corps du pont du Lauzon a été percuté, côté St Romain. L'assurance de l'automobiliste a été sollicitée. Deux devis ont été rédigés, à savoir :

- La réparation de 13 ml de garde-corps coté St Romain : 13 150€ HT
- Échange des deux garde-corps pour mise au norme, longueur 25.70ml : 17 156€ HT

Cet incident représente un sinistre pour les deux communes, il convient de considérer le préjudice dans son entièreté. Un courrier a été adressé à notre assurance pour nous représenter en cas de litige, dans le cadre de notre protection juridique.

6/ Décisions du Maire :

Chemin Grande Terre : 2 49.20€ frais géomètre, 1€ acquisition parcelle, 250€ frais de notaire,
Chemin des Chênes Verts : 175€ frais de notaire.

7/ Questions diverses :

M. le Maire informe que la baisse des effectifs pour la rentrée scolaire prochaine est inquiétante. Il rencontrera très prochainement Mme BERTRAND Florence, Maire de Crestet et les enseignantes, pour évoquer ce sujet.

Une convention sera élaborée par les élus en charges des affaires scolaires et l'association des parents d'élèves, l'objectif est d'actualiser le cadre juridique du restaurant scolaire (gestion).

M. MORALES David, 2^{ème} adjoint, a rédigé l'invitation pour la commémoration du 11 novembre, les enseignantes se chargeront de la diffusion auprès des enfants. La municipalité tient à renforcer le devoir de mémoire et espère que les enfants, parents seront nombreux.

Pour finir, M. le Maire remercie Méline, directrice du centre de loisirs pour son investissement auprès des enfants.

La soirée « Contes au village » a été très appréciée par les villageois et les participants extérieurs. Encore un grand merci à nos partenaires, la boulangerie Blay, la cave La Romaine et le festival des soupes.

Un compte Facebook au nom du village sera mis en place prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.



M. RAINERI Gérard, Maire